



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/29
5 novembre 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

PROPOSITION DE PROJETS : GUATEMALA

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projets suivante :

Fumigènes

- Élimination nationale du bromure de méthyle (phase II, deuxième tranche) PNUE/ONUDI

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) PNUD/PNUE

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS
GUATEMALA**

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION

a) Élimination nationale du bromure de méthyle (phase II, deuxième tranche)	PNUE/ONUDI
---	------------

AGENCE NATIONALE DE COORDINATION

Ministère de l'Environnement

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2011, EN DATE D'OCTOBRE 2012)**

Annexe E : bromure de méthyle	211,1		
-------------------------------	-------	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2011, EN DATE D'OCTOBRE 2012)

SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
Bromure de méthyle		Non sanitaire et préalable à l'expédition : 211,1		

AFFECTATIONS DANS LE PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS

Financement – millions \$US

Élimination – tonnes PAO

1 013 776

111,7

TITRE DU PROJET :

Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :	320,0
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	265,7
SAO à introduire (tonnes PAO) :	S.o.
Durée du projet (mois) :	48
Montant initial demandé (\$US) :	2 946 279
Coût final du projet :	2 313 047
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	1 923 679
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)	139 368
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	250 000
Coût total du projet (\$US)	2 313 047 (*)
Participation locale au capital (%) :	74 %
Élément d'exportation (%) :	S.o.
Subvention demandée (\$US) :	S.o.
Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :	8,7
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	177 328
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	2 490 375
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	S.o.
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	O

RECOMMANDATION[S] DU SECRÉTARIAT

Approbation générale de la deuxième tranche (2012)

(*) Répartition des sommes (*)

	2009	2012	Total
ONUDI	1 300 000	943 047	2 243 047
PNUE	70 000		70 000
Coût total du projet	1 370 000	943 047	2 313 047
Coûts d'appui à l'agence (ONUDI)	97 500	70 728	168 228
Coûts d'appui à l'agence (PNUE)	9 100		9 100
Total des coûts d'appui	106 600	70 728	177 328
Coût total	1 476 600	1 013 775	2 490 375

DESCRIPTION DU PROJET

1. L'ONUDI, au nom du gouvernement du Guatemala, soumet à la 68^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième (et dernière) tranche de la phase II du programme national d'élimination du bromure de méthyle, pour la somme totale de 943 047 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 70 728 \$US pour l'ONUDI.

Contexte

2. Le Comité exécutif, à sa 59^e réunion, a approuvé en principe la phase II du plan d'élimination du bromure de méthyle pour le Guatemala, pour la somme de 2 243 047 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 168 228 \$US, pour l'ONUDI et de 70 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 9 100 \$US, pour le PNUE, étant entendu que le Guatemala ne recevrait plus aucun soutien financier pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé à des fins réglementées au pays. Au cours de cette même réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche du plan d'élimination pour la somme de 1 300 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 97 500 \$US, pour l'ONUDI et de 70 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 9 100 \$US, pour le PNUE.

Rapport périodique

3. À l'heure actuelle, le bromure de méthyle est utilisé pour la fumigation des sols pour la culture des melons, et des melons d'eau dans une moins grande mesure, par cinq entreprises : Agripromo, Fruta Mundial, Productos Agrícolas de Oriente (PAO), La Labor et Coagro Comagua (une entreprise multinationale). Le gouvernement du Guatemala et l'ONUDI ont un contrat permanent avec les cinq entreprises depuis la mise en œuvre de la première tranche (phase II), afin que les quotas d'importation de bromure de méthyle soient attribués conformément à l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif et que les sommes approuvées soient distribuées aux quatre entreprises admissibles selon les différentes technologies de remplacement choisies, notamment :

- a) Fruta Mundial a choisi la lutte biologique. L'entreprise a entrepris la construction d'un laboratoire de production de bio-antagonistes pour la somme estimative de 37 000 \$US, payée par l'entreprise. L'équipement sera financé grâce au Fonds multilatéral. Cette technologie sera d'abord appliquée sur une surface d'environ 80 hectares et, à mesure que l'entreprise gagnera en expérience, elle sera appliquée sur une surface de plus en plus grande jusqu'à ce que toute la surface soit traitée par la substance de lutte biologique. L'entreprise a aussi commencé à appliquer de faibles doses de métam-sodium comme fumigène de remplacement;
- b) Agripromo et PAO ont choisi l'application de faibles doses de 1,3-dichloropropène (64 pour cent par unité de poids) combinées à la chloropicrine (nom commercial telone) (33 pour cent) comme fumigène de remplacement. Un autre fumigène de remplacement, à base de 1,3-dichloropropène (33 pour cent) combiné à la chloropicrine (64 pour cent) (nom commercial strike) est aussi mis à l'essai, en raison du type de pathogènes de sol. Les résultats sont satisfaisants à ce jour, surtout lorsque les parasites consistent surtout en des champignons;
- c) La Labor a choisi la technologie du greffage. L'entreprise a utilisé ses propres ressources afin de se doter des infrastructures nécessaires au greffage. Les équipements (p. ex., le système de refroidissement pour contrôler la température, les pompes de circulation et les bancs fixes) et l'assistance technique pour la formation sur la bonne utilisation et la gestion des plants greffés ont été fournis par le Fonds. L'entreprise envisage également

d'adopter des produits de la lutte biologique achetés localement pour certaines zones précises où les pathogènes de sol sont particulièrement abondants.

4. Coagro a entrepris l'élimination du bromure de méthyle en utilisant ses propres ressources, en appliquant de faibles doses de 1,3-dichloropropène combinée à la chloropicrine. Les techniciens de l'entreprise ont assisté à des ateliers organisés pour l'autre entreprise et ont mis leurs connaissances et leur expérience à profit, surtout en ce qui a trait à l'utilisation des produits chimiques de remplacement. Les représentants de l'Institut agricole de Zacapa (la région productrice de melons) et du PNUE se sont réunis afin d'assurer l'ajout des nouvelles technologies (lutte biologique et greffage) au programme de l'Institut.

5. Au total, 946 454 \$US des 1 370 000 \$US approuvés pour la première tranche avaient été décaissés ou engagés en date d'octobre 2012. Le solde de 423 546 \$US sera utilisé pour acheter de l'équipement pour la lutte biologique et les technologies de greffage, trois ateliers sur la lutte biologique, le greffage et la lutte contre les pathogènes du sol s'attaquant à la racine des melons et des melons d'eau (toutes les sommes seront décaissées avant mars 2013).

Programme de travail de 2013

6. L'introduction de technologies de remplacement se poursuivra pour la production de melons afin d'éliminer les 111,1 tonnes PAO restantes de bromure de méthyle utilisées au pays. Le programme de travail comprend aussi l'achat d'équipement de laboratoire supplémentaire associé au traitement de fumigation biologique, la prestation de l'assistance technique et une formation ciblée pour les techniciens des entreprises sur la bonne utilisation et la saine gestion de la lutte biologique, du greffage et des produits chimiques de remplacement. Le maintien de la coopération avec l'Institut agricole de Zacapa améliorera le dépistage des pathogènes de sol dans la région en incorporant les conditions climatiques afin d'accroître l'efficacité des produits chimiques de remplacement, et permettra de former les employés.

7. Le gouvernement du Guatemala s'efforcera, par la mise en œuvre de la deuxième (et dernière) tranche, de réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle avant le 1^{er} janvier 2014.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

OBSERVATIONS

8. Le gouvernement du Guatemala a déclaré une consommation de 211,1 tonnes PAO de bromure de méthyle en 2011 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, qui représente 6,6 tonnes PAO de moins que les 217,7 tonnes PAO permises en vertu de l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. La consommation de bromure de méthyle en 2012 est évaluée à 111,1 tonnes PAO, c'est-à-dire 6,6 tonnes PAO de moins que les 117,7 tonnes PAO permises en vertu de l'accord pour l'année en question. Conformément à l'accord, le gouvernement du Guatemala s'est engagé à éliminer complètement la consommation de bromure de méthyle d'ici à la fin de 2013.

9. En ce qui concerne le choix des technologies de remplacement et leur pérennité après l'achèvement du projet, l'ONUDI a expliqué que les technologies proposées ont été choisies avec l'aval de tous les producteurs et en accord avec leurs propres stratégies d'élimination. Les produits chimiques de remplacement choisis comme principales substances de remplacement du bromure de méthyle par toutes les entreprises ont donné de bons résultats. Trois entreprises ont choisi le greffage et la lutte biologique en plus de la fumigation aux produits chimiques. La deuxième tranche du projet consiste à fournir une assistance technique et une formation sur l'utilisation de substances de remplacement non chimiques qui

seront utilisées afin d'en étendre l'application au pays. Les discussions avec l'Institut agricole de Zacapa se poursuivront et contribueront à la pérennité de l'élimination du bromure de méthyle.

10. Toutes les parties prenantes, notamment les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, les cinq entreprises de production de melons et les importateurs de bromure de méthyle, ont participé au projet et sont engagées à éliminer le bromure de méthyle, comme mentionné dans le document de projet. Le gouvernement a aussi mis en place un programme de permis et a fixé des quotas d'importation du bromure de méthyle, avec l'accord de toutes les entreprises. Aucune importation ne sera permise en 2014, lorsque l'élimination complète du bromure de méthyle aura été réalisée.

RECOMMANDATION

11. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan national d'élimination du bromure de méthyle pour le Guatemala;
- b) Approuve le programme de mise en œuvre de l'année 2013 associé à la deuxième et dernière tranche;
- c) Prie l'ONUDI de remettre le rapport d'achèvement de projet au Comité exécutif peu après l'achèvement du programme annuel de mise en œuvre de 2013.

12. Le Secrétariat recommande également l'approbation générale du plan de 2013 associé à la deuxième (et dernière) tranche de la phase II du plan national d'élimination du bromure de méthyle et des coûts d'appui connexes, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II, deuxième tranche)	943 047	70 728	ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS Guatemala

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape)	PNUE, ONUDI (principale)

II) DERNIÈRES DONNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (groupe 1, annexe C)	Année : 2011	9,9 (tonnes PAO)
---	--------------	------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES RELATIVES AU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2011	
Produit chimique	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
HCFC-124	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
HCFC-141b	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0	2,5
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
HCFC-142b	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
HCFC-22	0,0	0,0	0,0	0,0	7,2	0,0	0,0	0,0	7,2
HCFC-225cb	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence de 2009 – 2010 :	8,0	Point de départ des réductions globales durables :	9,7
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	4,3	Restante :	5,4

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)		0,2		0,3			0,1			0,7
	Financement (\$US)		22 600		39 550			14 972			77 122
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)		0,4		1,1			0,4		0,3	2,2
	Financement (\$US)		40 769		122 308			46 064		35 475	244 616

VI) DONNÉES RELATIVES AU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Consommation limite en vertu du Protocole de Montréal			S.o.	S.o.	8,3	8,3	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	5,4	S.o.
Consommation maximum permise (tonnes PAO)			S.o.	S.o.	8,3	8,3	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	5,4	S.o.
Financement convenu	PNUE	Coûts du projet	28 250	0	20 000	0	35 000	0	0	13 250	0	0	96 500
		Coûts d'appui	3 673	0	2 600	0	4 550	0	0	1 722	0	0	12 545
	ONUDI	Coûts du projet	118 087	0	37 925	0	113 775	0	0	42 850	0	33 000	345 637
		Coûts d'appui	8 857	0	2 844	0	8 533	0	0	3 214	0	2 475	25 923
Sommes approuvées par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet		146 337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 337
	Coûts d'appui		12 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 530
Somme totale à approuver à la présente réunion*	Coûts du projet		0	97 925	0	0	0	0	0	0	0	0	97 925
	Coûts d'appui		0	7 344	0	0	0	0	0	0	0	0	7 344

*Un calendrier de financement révisé a été soumis à la 68^e réunion

Recommandation du Secrétariat :	Examen individuel
--	-------------------

DESCRIPTION DU PROJET

13. L'ONUDI, en qualité d'agence d'exécution principale et au nom du gouvernement du Guatemala, soumet à la 68^e réunion du Comité exécutif une demande de modification de la répartition du soutien financier de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et de financement de la deuxième tranche du PGEH.

14. Le Comité exécutif a approuvé à sa 64^e réunion le PGEH pour le Guatemala pour la réduction de 35 pour cent de sa consommation de référence de HCFC d'ici à la fin de 2019. Le PGEH a été approuvé en principe pour la somme totale de 480 605 \$US, qui serait décaissée selon le calendrier présenté dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Calendrier de décaissement du financement approuvé pour le PGEH du Guatemala

Coût (\$US)	2011*	2013	2015	2018	2020	Total
ONUDI						
Projet	118 087	37 925	113 775	42 850	33 000	345 637
Appui	8 857	2 844	8 533	3 214	2 475	25 923
Total partiel	126 944	40 769	122 308	46 064	35 475	371 560
PNUE						
Projet	28 250	20 000	35 000	13 250		96 500
Appui	3 673	2 600	4 550	1 722		12 545
Total partiel	31 923	22 600	39 550	14 972		109 045
Total						
Projet	146 337	57 925	148 775	56 100	33 000	442 137
Appui	12 530	5 444	13 083	4 936	2 475	38 468
Total	158 867	63 369	161 858	61 036	35 475	480 605

(*) Décaissé à la 64^e réunion

15. La mise en œuvre de la première étape du PGEH a débuté en octobre 2011. Fort de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale, le gouvernement du Guatemala a manifesté son intention de poursuivre les activités de mise en œuvre dans le secteur de l'entretien en mettant l'accent sur l'utilisation de frigorigènes naturels, principalement les hydrocarbures. Le gouvernement a aussi mis la priorité sur la reconversion des activités de fabrication de la mousse chez le fabricant de réfrigérateurs domestiques Fogel.

16. Le financement de 109 637 \$US approuvé pour Fogel (selon la consommation moyenne de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés par l'entreprise pour les années 2007-2009, qui était inférieure à la consommation de 2010, l'année de préparation du projet) a été insuffisant pour assurer la reconversion complète. L'entreprise a donc accepté d'investir 230 000 \$US de plus de ses propres ressources afin d'acheter plusieurs équipements nécessaires à la reconversion prévus dans la proposition de projet.

17. Étant donné que le niveau de financement de la première tranche destiné à l'ONUDI a surtout servi à la reconversion de l'entreprise de mousse et que le financement associé à la deuxième tranche (37 925 \$US qui sera demandé en 2013) sera insuffisant pour mettre en œuvre les activités du secteur de l'entretien, comme prévu à l'origine, l'ONUDI demande au nom du gouvernement du Guatemala la révision de la répartition du financement de la deuxième tranche (qui sera demandée en 2012) et de la troisième tranche (2015) comme indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2 : Révision du calendrier de décaissement du financement approuvé pour le PGEH du Guatemala

Coût (\$US)	2011	2012	2015	2018	2020	Total
ONUDI						
Projet	118 087	97 925	53 775	42 850	33 000	345 637
Appui	8 857	7 344	4 033	3 214	2 475	25 923
Total partiel	126 944	105 269	57 808	46 064	35 475	371 560
PNUE						
Projet	28 250		45 000	23 250		96 500
Appui	3 673		5 850	3 023		12 546
Total partiel	31 923		50 850	26 273		109 046
Total						
Projet	146 337	97 925	98 775	66 100	33 000	442 137
Appui	12 530	7 344	9 883	6 237	2 475	38 469
Total	158 867	105 269	108 658	72 337	35 475	480 606

Modification des activités du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

18. Les principales activités du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération associées à la première étape du PGEH sont la formation des techniciens en réfrigération et en climatisation sur les différents sujets n'ayant pas encore été abordés dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes et/ou du plan de gestion de l'élimination finale, à savoir la mise en place d'un centre de récupération et de recyclage supplémentaire à Guatemala et la mise à jour du manuel sur les bonnes pratiques d'entretien de l'équipement de réfrigération. Ces activités sont résumées dans le tableau 3.

Tableau 3. Activités du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération associées à la première étape du PGEH

Description	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cours pour les 40 formateurs des écoles professionnelles	X							
Mise en place d'un centre de récupération et recyclage à Guatemala			X	X				
Formation et accréditation de 160 techniciens en entretien de l'équipement en utilisant des frigorigènes de remplacement	X	X	X	X	X	X	X	X
Formation de 120 techniciens du secteur des hôtels et des hôpitaux				X	X			
Formation de 20 techniciens du secteur des supermarchés			X	X				
Mise à jour du manuel sur les bonnes pratiques d'entretien			X					

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

19. La mise en œuvre du projet de reconversion de Fogel au cyclopentane est en cours. Le financement approuvé dans le cadre du PGEH paiera les coûts de la conception technique et de l'équipement de ventilation et de sécurité que requiert l'utilisation d'un agent de gonflage inflammable, l'installation et les coûts de démarrage, et la mise en service de l'ensemble de la chaîne de production, évalués à 100 570 \$US. Le financement de contrepartie de 230 000 \$US sera utilisé pour l'achat de l'appareil de prémélange du cyclopentane, de réservoirs de solution tampon, d'une distributrice haute

pression et des documents techniques. La reconversion de l'entreprise devrait être menée à terme à la fin de 2013.

20. Plusieurs activités ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation : enregistrement et accréditation de tous les importateurs et distributeurs de HCFC et d'équipement à base de HCFC, plus particulièrement : la question de l'établissement et l'application de quotas d'importation de HCFC a été abordée avec toutes les parties prenantes en vue d'une mise en vigueur en janvier 2013; l'établissement d'un quota d'importation d'équipement de réfrigération usagé, et les consultations relatives à l'harmonisation de la réglementation et au développement de lignes directrices sur l'utilisation sans danger des frigorigènes à base d'hydrocarbures ont commencé.

21. Au total, 109 637 \$US des 146 337 \$US approuvés pour la première tranche ont été décaissés en date du mois d'octobre 2012. Le solde de 36 700 \$US sera décaissé en 2013.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

22. Outre l'achèvement de la reconversion du projet sur les mousses chez Fogel, les activités suivantes pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération seront mises en œuvre au cours de la deuxième tranche du PGEH :

- a) Mise à jour du cadre juridique afin d'incorporer les polyols prémélangés importés à base de HCFC-141b au programme de permis, l'accréditation obligatoire des techniciens en réfrigération et en climatisation, la suite de l'élaboration des critères de manipulation sans danger des frigorigènes, y compris les frigorigènes inflammables, en consultation avec les principales parties prenantes, la consignation obligatoire des quantités et des types de frigorigènes vendus sur le marché local et l'application de pénalités aux cas de non-conformité (PNUE);
- b) Assistance technique au secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation, y compris le développement de matériel de formation, afin d'y inclure l'utilisation et la gestion sans danger de frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète, plus particulièrement les hydrocarbures, les programmes de formation de 40 formateurs et, par la suite, la formation et l'accréditation de 120 techniciens sur l'utilisation de frigorigènes de remplacement, et l'achat des outils d'entretien de base pour les techniciens formés et accrédités (ONUDI);
- c) Mise sur pied d'une base de données unifiée du secteur de l'entretien afin d'y enregistrer toutes les parties prenantes, à savoir les techniciens, les importateurs, les négociants et les principaux utilisateurs des secteurs de la réfrigération et de la climatisation commerciales et industrielles, ainsi que les activités gouvernementales liées au secteur de l'entretien (p. ex., programmes de formation et d'accréditation, distribution des équipements et des outils d'entretien) (PNUE);
- d) Assistance technique pour améliorer la réglementation du commerce de substances et d'équipement à base de HCFC, assistance technique aux bureaux des douanes et au Bureau national de l'ozone afin de mettre en place l'Union des douanes d'Amérique centrale, et la formation des agents de douane et des employés concernés par les procédures d'importation/exportation de SAO sur la détection et la réglementation du commerce de SAO, y compris l'utilisation des substances mélangées;

- e) Suivi et évaluation des activités proposées dans le PGEH (ONUDI).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Changements au calendrier des tranches de financement

23. Le Secrétariat a pris dûment en considération la demande du gouvernement du Guatemala de modifier la répartition du financement associé aux deuxième et troisième tranches du PGEH. Cette question a également été abordée avec l'ONUDI. Le Secrétariat a fait les constats suivants dans son analyse :

- a) Le gouvernement a mis la priorité sur la reconversion de l'entreprise de mousse à une technologie à base de cyclopentane au cours de la mise en œuvre de la première tranche. L'entreprise avait également convenu d'appliquer immédiatement la reconversion à la technologie au cyclopentane et a fourni un financement de contrepartie de 230 000 \$US afin de réaliser la reconversion complète;
- b) Bien que le HCFC-141b utilisé par l'entreprise soit importé dans les polyols prémélangés, qui ne sont pas visés par l'obligation de conformité, la reconversion de l'entreprise afin d'éliminer 10,0 tm de HCFC-141b utilisés en 2011 préviendrait l'émission de quelque 7 000 tonnes d'équivalent de CO₂ dans l'atmosphère;
- c) La majorité des polyols prémélangés à base de HCFC-141b ont été éliminés lors de la reconversion de l'entreprise. L'élimination complète exigera un programme d'assistance technique à l'intention des quelques utilisateurs qui ne consomment que de très petites quantités de polyols prémélangés à base de HCFC-141b;
- d) La plus grande partie du financement dont l'ONUDI disposait pour la première tranche a servi à acheter l'équipement nécessaire à la reconversion de l'entreprise de mousse. Les sommes restantes de la première tranche (36 700 \$US pour le PNUE et l'ONUDI) sont donc insuffisantes pour réduire la consommation de HCFC-22 et de HCFC-141b dans le secteur de l'entretien;
- e) Le calendrier de financement révisé permettra l'achat d'équipement de base et d'outils d'entretien à distribuer aux techniciens d'entretien après leur formation et accréditation. Ces outils seront utilisés immédiatement pour l'entretien de l'équipement de réfrigération;
- f) L'examen des PGEH approuvés pour d'autres pays à faible volume de consommation et comprenant des activités d'élimination dans les secteurs de la fabrication et de l'entretien (comme le Guatemala) a révélé que le financement consenti pour la première tranche permettait de payer presque tous les coûts associés aux activités de reconversion de l'entreprise en plus des activités relatives à la consommation dans le secteur de l'entretien. Par exemple, le financement approuvé pour la première tranche représente entre 61 et 85 pour cent de la somme totale approuvée pour le PGEH du Costa Rica, de la République dominicaine, d'El Salvador et du Swaziland, comparativement à 33 pour cent pour le Guatemala;

- g) L'ONUDI a confirmé qu'aucun autre PGEH en voie d'être mis en œuvre ne connaît la même situation que le Guatemala (cependant, le PNUD a présenté une demande pour obtenir une avance sur une partie du financement disponible pour la deuxième tranche du PGEH de Cuba afin d'acheter l'équipement nécessaire à la reconversion des entreprises de mousse. Le PNUD a aussi confirmé qu'aucun autre pays visé par un PGEH ne connaît de situation semblable à celle de Cuba);
- h) La somme totale approuvée pour le PGEH est de 222 236 \$US pour l'ensemble de la période triennale 2012-2014, tandis que la révision demandée représente 264 136 \$US, c.-à-d., une différence de 41 900 \$US.

24. Ces observations indiquent au Secrétariat que le niveau de financement révisé associé à la deuxième tranche permettrait à l'ONUDI et au PNUD de poursuivre la mise en œuvre de plusieurs activités dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération mentionnées ci-dessus et au gouvernement du Guatemala de respecter ses obligations au titre du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver la révision des tranches de financement demandée par le gouvernement du Guatemala.

Programme de permis fonctionnel

25. Conformément à la décision 63/17 et à l'accord entre le gouvernement du Guatemala et le Comité exécutif, le gouvernement a fait parvenir une lettre indiquant qu'il a mis en place un programme national de permis d'importation et d'exportation de HCFC exécutoire, depuis 2003. Le programme de permis est réglementé et géré par le Bureau national de l'Ozone en collaboration avec le ministère de l'Environnement. Les quotas d'importation de HCFC seront fixés en janvier 2013 et respecteront le programme de permis et les objectifs de réduction des HCFC.

Consommation de HCFC

26. La valeur de référence pour le HCFC aux fins de conformité a été établie à 8,3 tonnes PAO, à partir de la consommation réelle déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour les années 2009 et 2010, indiquée dans le tableau 4. Cette valeur de référence est semblable à la valeur estimative définie à la 64^e réunion, la réunion à laquelle le gouvernement du Guatemala a soumis son PGEH. Le point de départ, selon la valeur de référence établie, est de 9,7 tonnes PAO, ce qui comprend 1,4 tonne PAO de HCFC-141b contenu dans les formules de polyols prémélangés importés. Les chiffres préliminaires permettent d'évaluer la consommation de 2012 à 5,61 tonnes PAO.

Tableau 4 : Consommation de HCFC-141b au Guatemala (données déclarées en vertu de l'article 7 pour 2007-2011, estimation des données de 2012)

HCFC	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Valeur de référence
Tonnes métriques							
HCFC-123	0,5	0,0	0,1	0,1	0,20	0,0	0,1
HCFC-142b	0,4	0,8	2,5	1,0	2,50	0,0	1,8
HCFC-124	10,4	4,0	6,4	4,0	2,60	0,0	5,2
HCFC-141b	11,2	10,8	10,7	9,0	23,00	8,90	9,8
HCFC-22	85,5	156,9	143,8	110,0	130,00	84,46	126,9
Total (tm)	108,0	172,5	163,5	124,1	158,30	93,36	143,8
Tonnes PAO							
HCFC-123	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0
HCFC-142b	0,0	0,1	0,2	0,1	0,16	0,0	0,1

HCFC	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Valeur de référence
HCFC-124	0,2	0,1	0,1	0,1	0,06	0,0	0,1
HCFC-141b	1,2	1,2	1,2	1,0	2,53	0,97	1,1
HCFC-22	4,7	8,6	7,9	6,1	7,15	4,64	7,0
Total (tonnes PAO)	6,2	10,0	9,4	7,2	9,90	5,61	8,3

27. Selon les explications déjà fournies par l'ONUDI, l'augmentation de la consommation de HCFC de 2010 et 2011 est surtout attribuable à une hausse de la consommation de HCFC-141b utilisé pour vidanger les circuits de réfrigération. Comme l'importation de cette substance fera l'objet de restrictions à compter du début de 2013, le secteur de l'entretien a constitué des stocks de cette substance aux fins d'utilisation future. De plus, une assistance technique, de la formation et de l'équipement seront fournis lors de la deuxième tranche du PGEH afin de réduire la consommation de HCFC-141b dans les méthodes d'entretien.

Révision de l'accord sur le PGEH

28. Le PGEH pour le Guatemala a été approuvé avant l'établissement de la valeur de référence pour le HCFC aux fins de conformité. Par conséquent, en approuvant le PGEH, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de mettre à jour l'appendice 2-A (objectifs et financement) de l'accord en y inscrivant la nouvelle consommation maximum permise et d'informer le Comité des niveaux découlant de cette mise à jour (décision 64/42 e)). La valeur de référence estimative et la valeur de référence réelle sont identiques, mais l'accord doit quand même être révisé afin d'y intégrer les changements demandés par le gouvernement concernant les niveaux de financement associés aux deuxième et troisième tranches. Un nouveau paragraphe a aussi été ajouté afin de préciser que le nouvel accord remplace l'accord conclu à la 64^e réunion, comme indiqué à l'annexe A aux présentes. Un accord complet révisé sera joint en annexe au rapport final de la 68^e réunion.

RECOMMANDATION

29. À la lumière des observations du Secrétariat énoncées ci-dessus, plus particulièrement aux paragraphes 23 et 24, le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Guatemala;
 - ii) Que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'appendice 2-A (objectifs et financement) de l'accord entre le gouvernement du Guatemala et le Comité exécutif en fonction des changements demandés par le gouvernement concernant les niveaux de financement associés aux deuxième et troisième tranches;
- b) Approuver, à titre exceptionnel, la deuxième tranche de la première étape du PGEH pour le Guatemala, contenue dans l'accord, et le plan de mise en œuvre pour l'année 2013 qui s'y rapporte, au niveau de financement de 97 925 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 7 344 \$US pour l'ONUDI.

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ACTUALISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DU
GUATEMALA ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBONES**
(Les changements pertinents sont présentés en caractères gras afin d'en faciliter la consultation)

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement du Guatemala et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indiquées à l'Appendice 1-A (les « Substances ») à un niveau durable de 5,4 tonnes PAO d'ici le 1^{er} janvier 2020 en vertu des calendriers de réduction du Protocole de Montréal.

16. Cet Accord remplace l'Accord conclu entre le gouvernement du Guatemala et le Comité exécutif à la 63^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

		2011	2012	2013	2014	2015	2016- 2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	S.o.	S.o.	8,30	8,30	7,47	7,47	7,47	7,47	5,40	
1.2	Consommation totale maximum autorisée du groupe I de l'Annexe C (tonnes PAO)	S.o.	S.o.	8,30	8,30	7,47	7,47	7,47	7,47	5,40	
2.1	Financement convenu pour l'Agence principale (ONUDI) (\$ US)	118 087	97 925			53 775		42 850		33 000	345 637
2.2	Coûts d'appui pour l'Agence principale (\$ US)	8 857	7 344			4 033		3 214		2 475	25 923
2.3	Financement convenu pour l'Agence de coopération (PNUE) (\$ US)	28 250				45 000		23 250			96 500
2.4	Financement convenu pour l'Agence de coopération (\$ US)	3 673				5 850		3 023			12 546
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	146 337	97 925			98 775		66 100		33 000	442 137
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	12 530	7 344			9 883		6 237		2 475	38 469
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	158 867	105 269			108 658		72 337		35 475	480 606
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 aux termes du présent Accord (tonnes PAO)										1,8
4.1.2	Élimination de HCFC-22 par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										-
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)										5,1
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b aux termes du présent Accord (tonnes PAO)										1,1
4.2.2	Élimination de HCFC-141b par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)										0,0
4.3.1	Élimination totale de HCFC-142b aux termes du présent Accord (tonnes PAO)										
4.3.2	Élimination de HCFC-142b par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										
4.3.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-142b (tonnes PAO)										0,2
4.4.1	Élimination totale de HCFC-124 aux termes du présent Accord (tonnes PAO)										
4.4.2	Élimination de HCFC-124 par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										
4.4.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-124 (tonnes PAO)										0,1
4.5.1	Élimination totale de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés (tonnes PAO)										1,4
4.5.2	Élimination de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										
4.5.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés (tonnes PAO)										0,0